

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2226

13 novembre 2009

SOMMAIRE

3 AS Fiduciaire S.à r.l.	106812	InPro Licensing S.à r.l.	106828
3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l.	106811	International Vehicles Trading S.à r.l. ...	106845
3i Panreac Holdings S.à r.l.	106810	IPEF III Holdings N° 4 S.A.	106841
Abnil Sàrl	106848	Kingbu Holding S.à r.l.	106845
Advent Mango 1	106831	Land Breeze II S.à r.l.	106802
AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion	106822	Lophira	106845
AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion	106822	Luxoccz S.à r.l.	106842
AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion	106827	Luxomac Real Properties S.A.	106848
AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion	106822	Mapa S.A.	106840
Alomundo Lux s.à r.l.	106840	Marie Property S.A.	106813
Aménagement Intérieur S.A.	106829	Mauron S.A.	106841
Arco Iris Distribution S.A.	106841	Menuiserie Faber & Fils	106821
Brooks Holding S.A.	106844	O.C. Prom S.à r.l.	106845
Cevo Development	106821	Ol-Games 2 S.A.	106825
Consortium Financier Africain	106843	ProLogis Poland III S.à r.l.	106842
Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l.	106822	ProLogis Poland IV S.à r.l.	106842
Cynthia	106843	ProLogis Poland VI S.à r.l.	106811
Daniska	106844	ProLogis Poland V S.à r.l.	106828
Deborah	106844	ProLogis Poland XII S.à r.l.	106840
EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A.	106829	ProLogis Poland X S.à r.l.	106843
Esquiline S.A.	106825	Socolaur S.A.	106842
Fapa SA	106848	Spyros Holding S.A.	106813
Fapa SA	106827	S.T.E. S.à r.l.	106811
Globalinvest Business SA	106848	Stream Advisers Lux Holding S.A.	106824
InPro II Licensing S.à r.l.	106828	Sundowner 1	106829
		Tiber Holdings S.A.	106827
		Tiber Holdings S.A.	106813
		Tiber Holdings S.A.	106813
		TMD Friction Luxembourg	106829

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.836.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth day of October.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED.

Fullbloom Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, People's Republic of China, with registered number 100000000041765(4-2); here represented by Ms Brigitte Czoske, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of private proxy, dated October 9, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Land Breeze II S.à r.l.", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with

such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Capital - Units

Art. 5 - Capital - Units.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at nineteen thousand US dollars (USD 19,000.-) represented by nineteen thousand (19,000) units in registered form with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B) Class A shall be composed of one (1) manager at least. Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers may meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, or by email.

11.5 The meeting of the board of managers can be validly held only if the majority of the managers are present or represented and if the managers of each class are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Bank powers.

14.1 The members and the board of managers will jointly determine the bank powers as follows:

14.1.1 The Corporation shall only be bound:

- by the joint signature of one manager class A, one manager class B and the members' proxy Officer C (as defined under 14.1.2) regarding the bank accounts of the company for any amount higher than USD 50,000.-;
- by the joint signature of any two managers or the joint signature of one manager and the members' proxy Officer C (as defined under 14.1.2) or the signature of one authorised person duly appointed by the board of managers below that amount.

14.1.2 The meeting of members shall appoint the members' proxy called Officer C.

14.2 The described bank powers under 14.1 can only be revoked or amended by a members' meeting and not by a board or managers decision.

Title IV. General meetings of members

Art. 15. Powers and Voting rights.

15.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

15.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by the sole member or a simple majority of those present and voting.

15.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a sole member or majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

15.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

15.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

15.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

15.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

15.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting or as decided by the sole member.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and ten.

Art. 18. Annual accounts and Allocation of profits.

18.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

18.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

19.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

19.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

Art. 20. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the nineteen thousand (19,000) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of eighteen US dollars (USD 19,000.-) together with the payment of a share premium amounting to one hundred and eighty-four US dollars (USD 184.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-

Resolution of the member

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is in L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse.
2. The number of managers Class A is fixed at 1 (one). The following person is appointed manager Class A:

Ka Lam Collin LAU, born on 1965, July 14th in Hong Kong, residing at 25/F, New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, People's Republic of China, as manager A;

3. The number of managers Class B is fixed at 1 (one). The following person is appointed manager Class B:

Emmanuel REVEILLAUD, born on 1971, October 10th in La Rochelle, residing at L-2132 Luxembourg, 20 Avenue Marie-Thérèse, as manager B.

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand eleven.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf octobre,

Par devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Fullbloom Investment Corporation, société constituée sous les lois de la République Populaire de Chine, avec siège social à 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Pékin, 100010, République Populaire de Chine, inscrite sous le numéro 10000000041765(4-2);

ici représentée par Maître Brigitte Czoske, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 octobre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Land Breeze II S.à r.l.", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à DIX-NEUF MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 19.000,-) représenté par DIX-NEUF MILLE (19.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins. La catégorie B devra être composée de un (1) gérant au moins.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance peut se réunir à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par téléfax ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, telefax ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si les gérants de chaque catégorie sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des telefax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B dans tous les cas et pour tout montant ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Pouvoirs bancaires.

14.1 Les associés et le conseil de gérance détermineront conjointement les pouvoirs bancaires comme suit:

14.1.1 La Société est uniquement engagée:

- par la signature conjointe d'un gérant catégorie A, d'un gérant catégorie B et du représentant des associés Mandataire C (tel que défini par l'article 14.1.2) en ce qui concerne les comptes bancaires de la Société pour tout montant supérieur à 50,000.- DOLLARS AMERICAINS;

- par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe d'un gérant et du représentant des associés Mandataire C (tel que défini par l'article 14.1.2) ou par la signature d'un mandataire dûment nommé par le conseil de gérance en deçà de ce montant.

14.1.2 Le représentant des associés, appelé Mandataire C est nommé par l'assemblée générale des associés.

14.2 Les pouvoirs bancaires tels que décrits à l'article 14.1 ne peuvent uniquement être révoqués ou modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés et non par une décision du conseil de gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. Pouvoirs et Droits de votes.

15.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

15.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises par l'associé unique ou à la majorité simple des associés présents et votants.

15.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à

une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

15.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

15.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

15.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

15.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

15.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée ou comme décidé par l'associé unique.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 18. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

18.1 Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

18.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision de l'assemblée générale des associés,
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

19.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

19.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés le surplus sera versé aux associés en proportion des parts sociales détenues par chaque associé de la Société.

Art. 20. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à DIX-NEUF MILLE (19.000) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de DIX-NEUF MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 19.000,-) et au paiement d'une prime d'émission de cent QUATRE VINGT-QUATRE DOLLARS AMERICAINS (USD 184,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatacion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

106810

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- 2) Le nombre de gérants catégorie A est fixé à 1 (un). La personne suivante est nommée gérant catégorie A de la Société:

Monsieur Ka Lam Collin LAU, né le 14 juillet 1965, à Hong Kong, demeurant à 25/F, New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Pékin, République Populaire de Chine;

- 3) Le nombre de gérants catégorie B est fixé à 1 (un). La personne suivante est nommée gérant catégorie B de la Société:

Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, demeurant au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

- 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille onze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CZOSKE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42728. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009136901/463.

(090165598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

3i Panreac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.737.

Extrait des résolutions du conseil de gérance en date du 17 juin 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de 3i Panreac Holdings S.à r.l. (la "Société") que le siège social de la Société est transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet au 28 juillet 2009.

Pour extrait

3i Panreac Holdings S.à r.l.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2009137507/16.

(090166771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.625,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.735.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance en date du 17 juin 2009

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de 3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l. (la "Société") que le siège social de la Société est transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet au 28 juillet 2009.

Pour extrait

3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2009137508/16.

(090166772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

S.T.E. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.394.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 13 octobre 2009

1. Le siège social est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. La société Louv S. à r. l., Société à Responsabilité Limitée, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant unique pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken by the Sole Quotaholder on October 13th, 2009

1. The registered address be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. The company Louv S. à r. l., Société à Responsabilité Limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Sole Manager.

For true copy

PARCAST S.A.R.L.

Louv S. à r.l.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2009137514/23.

(090166051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Poland VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.200.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.114.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137452/17.

(090166321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

3 AS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 148.851.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU

Monsieur SCEMAMA Alain, né le 23 juin 1957 à Tunis (Tunisie), demeurant à F-78600 Maison Laffitte, 10 avenue Lesage
Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "3 AS FIDUCIAIRE S.à R.L."

Art. 2. Cette société aura son siège dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet d'exercer la profession d'expert-comptable. Elle pourra organiser, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, établir les bilans et analyser, par les procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour. L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice qui débute aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00.- €), divisé en cents parts sociales de cents vingt cinq euros (125,00.- €) chacune. Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents (12.500,00.-) euros se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Souscription du capital

Le capital a été souscrit comme suit:

SCEMAMA Alain	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administrateurs ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à 2.000,00 euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1) est nommé gérant Monsieur SCEMAMA Alain, né le 23 juin 1957 à Tunis (Tunisie), demeurant à F-78600 Maison Laffitte, 10 avenue Lesage

- 2) La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant
 3) Le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute:

Signé: SCEMAMA, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C, le 22 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12679. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 26 octobre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009136904/56.

(090165931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Tiber Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.543.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2009137428/11.

(090165480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Tiber Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.543.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2009137430/11.

(090165478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Spyros Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 86.014.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137431/9.

(090165533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Marie Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.844.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
 ici représentée par Monsieur Julien Granger, titulaire d'une master en droit des affaires et fiscalité, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
 spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 septembre 2009.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MARIE PROPERTY S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 octobre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} lundi du mois de mars à 8.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les actions ont été libérées par virement bancaire, à concurrence de EUR 17.550, - (dix sept mille cinq cent cinquante Euros), somme qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre). Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, avenue de Longwy,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Monsieur Marc VANHELLEMONT, ingénieur commercial, né le 13 décembre 1969 à Moresnet (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

4. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Monsieur Benoît de FROIDMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43298 section B.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand nine on the twelfth day of October.

Before us Me Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
duly represented by Mr Julien Granger, "titulaire d'un master en droit des affaires et fiscalité", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 23th of September 2009

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "MARIE PROPERTY S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand and one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one Million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 12, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors

consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Monday of the month of March at 8.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30th of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

The shares have been paid up in cash, for an amount of EUR 17,750.-, so that the company has now at its disposal this sum as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 4 (four).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Marc VANHELLEMONT, "ingénieur commercial", born on December 13, 1969 in Moresnet (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

4. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr Benoît de FROIDMONT has been elected as chairman of the board of directors.

106821

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, R.C.S. Luxembourg B 43298.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian names, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: J. GRANGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42674. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 oct. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136905/400.

(090165794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Menuiserie Faber & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 35, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 13.622.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL

259, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009136954/12.

(090165249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Cevo Development, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.648.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

CEVO DEVELOPMENT S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, dénoncé en date du 30 octobre 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 108.648.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, et liquidateur Maître Delphine ROSSI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 06 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Delphine ROSSI

Le liquidateur

Référence de publication: 2009136990/19.

(090165806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.094.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIGEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009137410/11.

(090165621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.094.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIGEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009137412/11.

(090165618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.094.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIGEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009137408/11.

(090165622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 102.584.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Crescent Euro Industrial (Finco) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B102584, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 July 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1103 dated 30 October 2004 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Joseph Elvinger, notary prenamed, on 30 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 824 dated 17 April 2009.

There appeared:

(1) Crescent Euro Industrial Investments III LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142696,

duly represented by Mr. Alain Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to cancel one Class of Managers; ie Class C Managers.

As a consequence, Article 10.2 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **10.2.** However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager."

Second resolution

The shareholders decide to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as Class JB Manager.

Third resolution

The shareholders state that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

Class A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

Class B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof; the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Crescent Euro Industrial (Finco) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B102584, constituée le 7 juillet 2004 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1103 en date du 30 octobre 2004 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 824 en date du 17 avril 2009.

Ont comparu:

(1) Crescent Euro Industrial Investments LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège sociale a Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

(2) First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro ?142696,

valablement représentée par Mr Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing prive lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'annuler une catégorie de gérants: à savoir Gérants de Catégorie C.

En conséquence, l'article 10.2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.2.** Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B."

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccie (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme Gérant de Catégorie B.

Troisième résolution

Les associés constatent que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccie (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3894. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136907/115.

(090165926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Stream Advisers Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.592.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137419/10.

(090165715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Esquiline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 108.567.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137422/10.

(090165711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.838.

In the year two thousand nine, on the thirteenth day of October.
Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the board of directors Manager of OI-Games 2 S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, not yet registered with the trade register Luxembourg (hereafter "the Company"), pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 12th October 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 1st October, 2009, enacted by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and its Articles of Association have not been amended since then.

2.- The subscribed share capital of the company is currently set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to paragraph 5.2 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorized share capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each.

4.- Pursuant to paragraph 5.4 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the first October 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.- Through its resolution dated October 12th, 2009, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital in an amount of EUR 2,994,000.- (two million nine hundred ninety-four thousand Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) up to EUR 3,025,000.- (three million twenty-five thousand Euros), by the creation and issue of 299,400 (two hundred ninety-nine thousand four hundred) new Shares of a par value of EUR 10.- (ten EUR) each (the "Newly Issued Shares").

6.- The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the sole shareholder of the Company.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of EUR 12,069,000.- (twelve million sixty-nine thousand Euros) consists of EUR 2,994,000.- (two million nine hundred ninety-four thousand Euros) which shall be allocated to the share capital and EUR 9,075,000.- (nine million seventy-five thousand Euros), which shall be allocated to the share premium.

The proof of the total payment of EUR 12,069,000.- (twelve million sixty-nine thousand Euros) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7.- As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

" 5.1. The subscribed corporate capital is set at EUR 3,025,000.- (three million twenty-five thousand Euros), divided into 302,500 (three hundred and two thousand five hundred) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at five thousand Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme OI-Games 2 S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, non encore enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 12 octobre 2009.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et ses statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,-(trente-et-un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros), composé de 10.000.000 (dix millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

4.- Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le premier octobre 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.- Par sa résolution du 12 octobre 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.994.000,- (deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros à EUR 3.025.000,- (trois millions vingt-cinq mille euros), par la création et l'émission de 299.400 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent) actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune (les "Nouvelles Actions").

6.- Les Nouvelles Actions de la Société ont été souscrites et affectées par l'Associé Unique de la Société.

Le formulaire justificatif de la souscription, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Nouvelles Actions ont été libérées par un apport en numéraire. Le montant total de l'apport de EUR 12.069.000,- (douze millions soixante-neuf mille euros) consiste en EUR 2.994.000,- (deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros) affectés au capital social et EUR 9.075.000,- (neuf millions soixante-quinze mille euros) affectés à la prime d'émission.

7.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.025.000,- (trois millions vingt-cinq mille euros), divisé en 302.500 (trois cent deux mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean Martin STOFFEL, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2009. LAC/2009/43100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009136910/118.

(090165743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Tiber Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.543.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009137426/11.

(090165482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Fapa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137424/10.

(090165717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.094.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009137415/11.

(090165632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

ProLogis Poland V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.113.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137449/17.

(090166318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

InPro II Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.145.

Extrait des résolutions de la société du 16 septembre 2009

Le 16 septembre 2009 le gérant unique d'Inpro II Licensing S. à r.l. («la société») a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 16 septembre 2009 l'associé unique d'Inpro II Licensing S. à r.l. («la société») a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant unique et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mme Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant unique de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137476/19.

(090166316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

InPro Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.144.

Extrait des résolutions de la société du 16 septembre 2009

Le 16 septembre 2009 le gérant unique d'Inpro Licensing S. à r.l. («la société») a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 16 septembre 2009 l'associé unique d'Inpro Licensing S. à r.l. («la société») a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant unique et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mme Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant unique de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137477/19.

(090166337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.438.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009137480/15.

(090166610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Aménagement Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.
R.C.S. Luxembourg B 87.265.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2009

Les actionnaires de la société anonyme AMENAGEMENT INTERIEUR S.A., ont décidé à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

Luxembourg, le 01/10/2009.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2009137482/15.

(090166617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Sundowner 1, Société à responsabilité limitée,
(anc. TMD Friction Luxembourg).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 119.725.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October,
before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TMD FRICTION CAYMAN LIMITED, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Register of Companies under number 173557 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr Cyril d'Herbes, lawyer, residing in Luxembourg, empowered to represent the Shareholder by its sole signature on the basis of the power of attorney granted by it on 15 October 2009,

The Shareholder represented as above-mentioned, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of TMD FRICTION LUXEMBOURG a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.725, and incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public in Luxembourg, on 7 September 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2110 of 11 November 2006 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of her colleague Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 10 November 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 689 of 24 April 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the name of the Company from "TMD Friction Luxembourg" to "SUNDOWNER 1".
- 2 To amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the name change.
- 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company from "TMD Friction Luxembourg" to "SUNDOWNER 1".

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolution. The said article will from now on read as follows:

"The private limited liability company will assume the name SUNDOWNER 1."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois d'octobre,

Par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TMD FRICTION CAYMAN LIMITED, une exempted company constituée et régie selon les lois des Iles Caïmans, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, et inscrite au Register of Companies des Iles Caïmans sous le numéro 173557 (l'"Associé"),

Ici représentée aux fins des présentes par M. Cyril d'Herbes, Avocat, demeurant à Luxembourg, ayant pouvoir de représenter l'Associé par sa seule signature sur la base de la procuration qui lui a été octroyée par l'Associé le 15 octobre 2009. L'Associé, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de TMD FRICTION LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.725, et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2110 du 11 novembre 2006 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, en remplacement de son collègue Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 689, en date du 24 avril 2007.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification de la dénomination "TMD Friction Luxembourg" de la Société afin de la dénommer "SUNDOWNER 1".
- 2 Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de dénomination.
- 3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

106831

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination "TMD Friction Luxembourg" de la Société afin de la dénommer "SUN-DOWNER 1".

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

"La société à responsabilité limitée adopte la dénomination SUNDOWNER 1."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: Cyril d'Herbes, Paul Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43926. Reçu 75,- €. (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009137484/99.

(090166766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Advent Mango 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.783.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V.", a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States and registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34177800;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-B LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3542457;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3345408;

- "ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3345517;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997078;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-B LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997111;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-C LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997086;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-E LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997094;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3998400;

- "ADVENT PARTNERS LAPEF III LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 4010623;

- "ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3981693;

- "ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3981698;

- "ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3981703;

- "ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3981691;

- "ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

- "ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,; and

- "ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

all of them being represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, by virtue of several proxies, given under private seal on 16 October 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Advent Mango 1" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B115.783, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 7, 2006, whose articles of association have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated July 4, 2006 (number 1291, page 61928) (the "Memorial C"), and whose bylaws have been amended for the last time on 26 June 2007, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C dated October 23, 2007 (number 2391, page 114756).

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and fifteen thousand twenty-three US dollars (USD 115,023.-), so as to raise it from its present amount of three hundred and thirty-five thousand three hundred and thirteen US dollars (USD 335,313.-) up to four hundred and fifty thousand three hundred and thirty-six US dollars (USD 450,336.-) by the issue of one hundred and fifteen thousand twenty-three (115,023) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares I") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares I are entirely subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3345529, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 16 October 2009.

Such New Shares I are to be paid up by a contribution in kind consisting in all the shares of "Advent Mango 2", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.784. The total contribution of one hundred and fifteen thousand twenty-three US dollars and ninety-two cents (USD 115,023.92) for the New Shares I is allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of one hundred and fifteen thousand twenty-three US dollar (USD 115,023.00) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of ninety-two cents (USD 0.92) (the "Contribution I").

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of sixty thousand six hundred and eighty-five US dollars (USD 60,685.-), so as to raise it from its present amount of four hundred and fifty thousand three hundred and thirty-six US dollars (USD 450,336.-), following the increase resolved under the first resolution above, up to five hundred and eleven thousand twenty-one US dollars (USD 511,021.-) by the issue of sixty thousand six hundred and eighty-five (60,685) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares II") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares II are entirely subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997072, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 16 October 2009.

Such New Shares II are to be paid up by a contribution in kind consisting in all the shares of "Advent Mango 3", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.785. The total contribution of sixty thousand six hundred and eighty-five US dollars and eighty-one cents (USD 60,685.81) for the New Shares II will be entirely allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of sixty thousand six hundred and eighty-five US dollar (USD 60,685.-) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of eighty-one cents (USD 0.81) (the "Contribution II").

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of forty thousand nine hundred and seventy-one US dollars (USD 40,971.-), so as to raise it from its present amount of five hundred and eleven thousand twenty-one US dollars (USD 511,021.-) following the increase resolved under the second resolution above, up to five hundred and fifty-one thousand nine hundred and ninety-two US dollars (USD 551,992.-) by the issue of forty thousand nine hundred and seventy-one (40,971) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares III") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares III are entirely subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997090, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 16 October 2009.

Such New Shares III are to be paid up by a contribution in kind consisting in all the shares of "Advent Mango 4", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.786. The total contribution of forty thousand nine hundred and seventy-one US dollars and eighty cents (USD 40,971.80) for the New Shares III will be entirely allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of forty thousand nine hundred and seventy-one US dollar (USD 40,971.-) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of eighty cents (USD 0.80) (the "Contribution III").

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of sixty-five thousand three hundred and sixty-six US dollars (USD 65,366.-), so as to raise it from its present amount of five hundred and fifty-one thousand nine hundred and ninety-two US dollars (USD 551,992.-) following the increase resolved under the third resolution above, up to six hundred and seventeen thousand three hundred and fifty-eight US dollars (USD 617,358.-) by the issue of sixty-five thousand three hundred and sixty-six (65,366) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares IV") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares IV are entirely subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-F LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997098, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 16 October 2009.

Such New Shares IV are to be paid up by a contribution in kind consisting in all the shares of "Advent Mango 5", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.787. The total contribution of sixty-five thousand three hundred and sixty-six US dollar and seventy-seven cents (USD 65,366.77) for the New Shares IV will be entirely allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of sixty-five thousand three hundred and sixty-six US dollar (USD 65,366.00) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of seventy-seven cents (USD 0.77) (the "Contribution IV").

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fifth resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of fifty-three thousand seven hundred and sixty-one US dollars (USD 53,761.-), so as to raise it from its present amount of six hundred and seventeen thousand three hundred and fifty-eight US dollars (USD 617,358.-) following the increase resolved under the fourth resolution above, up to six hundred and seventy-one thousand one hundred and nineteen US dollars (USD 671,119.-) by the issue of fifty-three thousand seven hundred and sixty-one (53,761) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares V") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares V are entirely subscribed by "ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3901081, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 16 October 2009.

Such New Shares V are to be paid up by a contribution in kind consisting in all the shares of "Advent Mango 6", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.788. The total contribution of fifty-three thousand seven hundred and sixty-one US dollars and six cents (USD 53,761.06) for the New Shares V will be entirely allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of fifty-three thousand seven hundred and sixty-one US dollar (USD 53,761.00) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of six cents (USD 0.06) (the "Contribution V").

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Sixth resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven thousand five hundred and twenty US dollars (USD 27,520.-), so as to raise it from its present amount of six hundred and seventy-one thousand one hundred and nineteen US dollars (USD 671,119.-) following the increase resolved under the fifth resolution above, up to six hundred and ninety-eight thousand six hundred and thirty-nine US dollars (USD 698,639.-) by the issue of twenty-

seven thousand five hundred and twenty (27,520) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares VI") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares VI are entirely subscribed by "ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3921526, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 16 October 2009.

Such New Shares VI are to be paid up by a contribution in kind consisting in all the shares of "Advent Mango 7", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.789. The total contribution of twenty-seven thousand five hundred and twenty US dollars and forty cents (USD 27,520.40) for the New Shares VI will be entirely allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of twenty-seven thousand five hundred and twenty US dollar (USD 27,520.-) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of forty cents (USD 0.40) (the "Contribution VI").

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Seventh resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at SIX HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED AND THIRTY-NINE US dollars (USD 698,639.-) represented by SIX HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED AND THIRTY-NINE (698,639) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V.", un limited partnership existant et régi par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis et immatriculé auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177800;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-B LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3542457;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3345408;

- "ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3345517;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State

Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3997078;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-B LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3997111;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-C LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3997086;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-E LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3997094;

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3998400;

- "ADVENT PARTNERS LAPEF III LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 4010623;

- "ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3981693;

- "ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3981698;

- "ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3981703;

- "ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3981691;

- "ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109;

- "ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109; and

- "ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109;

chacun d'eux étant ici représenté par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une série de procurations données sous seing privé en date du 16 octobre 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Advent Mango 1" (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.783, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juillet 2006, (numéro 1291, page 61928) (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 juin 2007, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C du 23 octobre 2007 (numéro 2391, page 114756).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quinze mille vingt-trois dollars US (USD 115.023,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de trois cent trente-cinq mille trois cent treize dollars US (USD 335.313,-) jusqu'à quatre cent cinquante mille trois cent trente-six dollars US (USD 450.336,-) par l'émission de cent quinze mille vingt-trois (115.023) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales I") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les Nouvelles Parts Sociales I sont intégralement souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3345529, ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 octobre 2009.

Les Nouvelles Parts Sociales I sont payées par un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales de "Advent Mango 2", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.784. L'intégralité de l'apport de cent quinze mille vingt-trois dollars US et quatre-vingt-douze cents (USD 115.023,92) pour les Nouvelles Parts Sociales I est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant total de cent quinze mille vingt-trois dollars US (USD 115.023,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de quatre-vingt-douze cents (USD 0,92) (L'"Apport I").

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante mille six cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 60.685,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille trois cent trente-six dollars US (USD 450.336,-), suite à l'augmentation de capital décidée suivant la première résolution ci-dessus, jusqu'à cinq cent onze mille vingt et un dollars US (USD 511.021) par l'émission de soixante mille six cent quatre-vingt-cinq (60.685) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales II") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les Nouvelles Parts Sociales II sont intégralement souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3997072, ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 octobre 2009.

Les Nouvelles Parts Sociales II sont payées par un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales de "Advent Mango 3", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.785. L'intégralité de l'apport de soixante mille six cent quatre-vingt-cinq dollars US et quatre-vingt-un cents (USD 60.685,81) pour les Nouvelles Parts Sociales II est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant total de soixante mille six cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 60.685,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de quatre-vingt-un cents (USD 0,81) (L'"Apport II").

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quarante mille neuf cent soixante et onze dollars US (USD 40.971,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de cinq cent onze mille vingt et un dollars US (USD 511.021,-), suite à l'augmentation de capital décidée suivant la deuxième résolution ci-dessus, jusqu'à cinq cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars US (USD 551.992,-) par l'émission de quarante mille neuf cent soixante et onze (40.971) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales III") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les Nouvelles Parts Sociales III sont intégralement souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III -D LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis,

immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3997090, ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 octobre 2009.

Les Nouvelles Parts Sociales III sont payées par un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales de "Advent Mango 4", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.786. L'intégralité de l'apport de quarante mille neuf cent soixante et onze dollars US et quatre-vingt cents (USD 40.971,80) pour les Nouvelles Parts Sociales III est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant total de quarante mille neuf cent soixante et onze dollars US (USD 40.971,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de quatre-vingts cents (USD 0,80) (L'"Apport III").

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-cinq mille trois cent soixante-six dollars US (USD 65.366,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de cinq cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars US (USD 551.992,-), suite à l'augmentation de capital décidée suivant la troisième résolution ci-dessus, jusqu'à six cent dix-sept mille trois cent cinquante-huit dollars US (USD 617.358,-) par l'émission de soixante-cinq mille trois cent soixante-six (65.366) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales IV") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les Nouvelles Parts Sociales IV sont intégralement souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-F LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3997098, ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 octobre 2009.

Les Nouvelles Parts Sociales IV sont payées par un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales de "Advent Mango 5", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.787. L'intégralité de l'apport de soixante-cinq mille trois cent soixante-six dollars US et soixante-dix-sept cents (USD 65.366,77) pour les Nouvelles Parts Sociales IV est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant total de soixante-cinq mille trois cent soixante-six dollars US (USD 65.366,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de soixante dix-sept cents (USD 0,77) (L'"Apport IV").

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinquante-trois mille sept cent soixante et un dollars US (USD 53.761,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de six cent dix-sept mille trois cent cinquante-huit dollars US (USD 617.358,-), suite à l'augmentation de capital décidée suivant la quatrième résolution ci-dessus, jusqu'à six cent soixante et onze mille cent dix-neuf dollars US (USD 671.119,-) par l'émission de cinquante-trois mille sept cent soixante et un (53.761) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales V") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les Nouvelles Parts Sociales V sont intégralement souscrites par "ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3901081, ici représenté par Madame Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 octobre 2009.

Les Nouvelles Parts Sociales V sont payées par un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales de "Advent Mango 6", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.788. L'intégralité de l'apport de cinquante-trois mille sept cent soixante et un dollars US et six cents (USD 53.761,06) pour les Nouvelles Parts Sociales V est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant total de cinquante-trois mille sept cent soixante et un (USD 53.761,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de six cents (USD 0,06) (L'"Apport V").

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt-sept mille cinq cent vingt dollars US (USD 27.520,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de six cent soixante et onze mille cent dix-neuf dollars US (USD 671.119,-), suite à l'augmentation de capital décidée suivant la cinquième résolution ci-dessus, jusqu'à six cent quatre-vingt dix-huit mille six cent trente-neuf dollars US (USD 698.639,-) par l'émission de vingt-sept mille cinq cent vingt (27.520) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales VI") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les Nouvelles Parts Sociales VI sont intégralement souscrites par ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3921526, ici représenté par Mme Linda HARROCH, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 octobre 2009.

Les Nouvelles Parts Sociales VI sont payées par un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales de Advent Mango 7, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.789. L'intégralité de l'apport de vingt-sept mille cinq cent vingt dollars US et quarante cents (USD 27.520,40) pour les Nouvelles Parts Sociales VI est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant total de vingt-sept mille cinq cent vingt dollars US (USD 27.520,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de quarante cents (USD 0,40) (L'"Apport VI").

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Septième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et désormais lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de SIX CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF dollars US (USD 698.639,-), représenté par SIX CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF (698.639) parts sociales d'une valeur d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12629. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 28 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009136933/479.

(090165567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

ProLogis Poland XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.970.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137472/17.

(090166345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Mapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 106.317.

DISSOLUTION

Extrait du 7 octobre 2009

Il résulte d'un acte de dissolution du 7 octobre 2009 reçue par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, concernant la société MAPA S.A., avec siège social à L-8045 Strassen, 21, Val des Roses, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.317, que:

1) L'activité de la Société a cessé.

2) L'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

3) Alexandre GIUNTINI, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 23, Chemin des Paresseux, se désigne comme liquidateur de la Société et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

4) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

5) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

7) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Enregistré à Remich, le 7 octobre 2009. REM 2009/1334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 octobre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009137489/27.

(090166797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Alomundo Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.002.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137539/10.

(090166074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

IPEF III Holdings N° 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.068.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 16 octobre 2009, LAC/2009/43273, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "IPEF III HOLDINGS N° 4 S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 74.068 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 331 du 8 mai 2000. Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentale, en date du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1753 du 10 septembre 2009,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009137491/22.

(090166699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Arco Iris Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.031.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137540/10.

(090166076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Mauron S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 29.797.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 132 du 16 mai 1989; actes modificatifs reçus par le même notaire, en date du 30 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 133 du 9 avril 1992, et par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 505 du 25 octobre 1993 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 554 du 8 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 801 du 27 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

MAURON S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009137546/22.

(090166619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.779.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137541/17.

(090166293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Socolaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.669.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137542/10.

(090166078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Poland IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.780.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137545/17.

(090166314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Luxocaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 128.823.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137543/10.

(090166079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Consortium Financier Africain, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 22.102.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 321 du 28 novembre 1984. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 2 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 184 du 26 juin 1985, et en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 604 du 22 novembre 1996. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 802 du 28 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009137544/20.

(090166616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Cynthia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.839.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 390 du 21 juillet 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 761 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

CYNTHIA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009137547/18.

(090166620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

ProLogis Poland X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.336.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137466/17.

(090166339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Daniska, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 42.679.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 166 du 17 avril 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 92 du 12 mars 1994 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 554 du 8 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 762 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

DANISKA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009137549/20.

(090166623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Deborah, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.748.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 369 du 30 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 555 du 9 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

DEBORAH

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009137550/19.

(090166625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Brooks Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 77.474.

Constituée par-devant le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 4 août 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77.474.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré à L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009137551/15.

(090166356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

International Vehicles Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 80.235.

Suite à notre déménagement, nous vous informons que nous ne sommes plus à l'adresse 23, route de Thionville, L-2611 Luxembourg mais au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg depuis le 01.03.2009.

La direction

Signature

Référence de publication: 2009137548/11.

(090166396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Lophira, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 46.981.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 245 du 21 juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

LOPHIRA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009137552/19.

(090166626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

O.C. Prom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3771 Tetange, 17, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.488.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137553/10.

(090166697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Kingbu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 110.802.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the private limited liability company "KINGBU HOLDING S.à r.l.", established and having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 110802, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 21st of September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 79 on the 12th of January 2006.

The Meeting is presided by Mrs Nadine GLOESENER, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Rectification at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg of the denomination of the shareholder actually inscribed as "SUNNERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED" in order to correct the said inscription into "SUMMERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED".

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their sharequotas held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to rectify at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg the denomination of the shareholder actually inscribed as "SUNNERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED" in order to correct the said inscription into "SUMMERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED".

Second resolution

As a result of the above taken resolution, the Meeting decides to amend article 6 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

(.....)

3.- The company under the laws of British Virgin Islands "SUMMERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED", with registered office in Tortola, Road Town, 333 Waterfront Drive, (British Virgin Islands), one hundred twenty-five sharequotas; 125

(.....)."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité "KINGBU HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110802 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 12 janvier 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rectification auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de la dénomination de l'associé actuellement inscrit comme "SUNNERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED" afin de corriger ladite inscription en "SUMMERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED".

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de rectifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg la dénomination de l'associé actuellement inscrit comme "SUNNERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED" afin de corriger ladite inscription en "SUMMERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

(.....)

3.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques "SUMMERBROOK INVESTMENT HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Tortola, Road Town, 333 Waterfront Drive, (Iles Vierges Britanniques), cent vingt-cinq parts sociales; 125

(.....)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GLOESENER - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2009. Relation GRE/2009/3871. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136926/126.

(090165576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Globalinvest Business SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 59.418.

—
Constituée par-devant le notaire Maître Frank Baden, en date du 23 mai 1997,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 59.418.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré à L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009137554/15.

(090166348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Abnil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3771 Tetange, 17, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.308.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137555/10.

(090166700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Luxomac Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.662.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXOMAC REAL PROPERTIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009137556/11.

(090166704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Fapa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137417/10.

(090165716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.
